

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20260527_028

**DEMANDE DE TRAVAUX DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE AVEC TERRASSEMENT EN CHAUSSEE
PAR L'ENTREPRISE DS TRAVAUX.**

Le Maire de Vendeville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande de travaux présentée par l'Entreprise DS TRAVAUX – 27, rue d'Ennevelin – 59710 AVELIN pour des travaux de branchement électrique avec terrassement en chaussée au 21, rue de Seclin et Chemin du Buet - 59175 VENDEVILLE,

Considérant que les travaux d'une durée d'un mois débuteront le Lundi 15 Juin 2026 et devront être terminés le Mercredi 15 Juillet 2026 au plus tard,

Qu'il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire les véhicules de stationner de part et d'autre du chantier côté pair et impair, travaux avec empiètement sur chaussée.

L'affichage de cet arrêté devra être effectué 48 heures avant,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

En raison des travaux qui débuteront le Lundi 15 Juin 2026 pour une durée d'un mois au 21, rue de Seclin, il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire les véhicules de stationner de part et d'autre du chantier côté pair et impair, travaux avec empiètement sur chaussée.

ARTICLE 2 :

Le stationnement sera interdit de part et d'autre côté pair et impair au droit du chantier.

ARTICLE 3 :

L'Entreprise DS TRAVAUX aura à charge de prévenir quelques jours avant la date d'exécution des travaux les riverains, du stationnement qui pourrait gêner l'opération.

ARTICLE 4 :

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'Entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 5 :

Les infractions constatées aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Entreprise DS TRAVAUX et transmis pour ampliation à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- Madame le Commandant de Police de Wattignies,

Fait à Vendeville, le 27 Mai 2026

Le Maire,

Ludovic PROISY



MAIRIE DE VENDEVILLE
(59175)